

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP CORSE-DU-SUD
6 PARC CUNEO D'ORNANO BP409
20195 AJACCIO CEDEX 1

AVIS D'IMPÔTS LOCAUX

Vos références

Numéro fiscal (C) : 13 39 913 049 020
Référence de l'avis : 25 20 4133424 92
Contrat de prélèvement : M3 2A 0054402 61
Référence unique de mandat :
FR46ZZZ005002M32A005440261

Numéro de propriétaire : 351 D00029 Y

Département d'imposition : 2A0
CORSE-DU-SUD

Commune d'imposition : 351
VILLANOVA

Numéro de rôle : 221

Date d'établissement : 03/09/2025

Date de mise en recouvrement : 31/08/2025

Identifiant service : 2A001

DUPONT FRANCK
POLEROWICZ EMILIE
23 ROUTE DE BRIEY DE CHIPPIS
CH 3966 CHALAIS
SUISSE

Somme à prélever

297,00 €

Montant de vos taxes foncières **1121,00 €**

Acomptes mensuels déjà versés - 824,00 €

Cette somme sera prélevée selon cet échéancier, qui se substitue
à la date limite de paiement fixée au 15/10/2025 :

15 septembre	2025	103,00 €	17 novembre	2025	91,00 €
15 octobre	2025	103,00 €			

Compte bancaire : FR76 1200 6000 158X XXXX XXX8 807

Identifiant de la banque : AGRIFRPP820

Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier ou professionnel sur
[impots.gouv.fr](#)

 **Par téléphone**
- pour toutes questions sur le prélèvement à
l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
- pour toute autre question, votre centre des
finances publiques (coordonnées ci-dessous)

 **Sur place**
horaires de votre centre des finances publiques sur
[impots.gouv.fr](#), rubrique Contact et prise de RDV

• pour le paiement de votre impôt :

SIP CORSE-DU-SUD
6 PARC CUNEO D'ORNANO BP409
20195 AJACCIO CEDEX 1
Tél : 04 95 50 35 00

• pour le montant de votre impôt :

SDIF AJACCIO
CELL. FONC. DEP
6 PARC CUNEO D'ORNANO
BP 409
20195 AJACCIO CEDEX 1
Tél : 04 95 50 35 00

* (service gratuit + coût de l'appel)

Avis d'échéances 2026

Sauf modifications qui vous seront signalées, vos prélèvements mensuels
seront effectués selon cet échéancier :

15 janvier	2026	112,00 €	15 juin	2026	112,00 €
16 février	2026	112,00 €	15 juillet	2026	112,00 €
16 mars	2026	112,00 €	17 août	2026	112,00 €
15 avril	2026	112,00 €	15 septembre	2026	112,00 €
15 mai	2026	112,00 €	15 octobre	2026	112,00 €

Les taxes foncières sont affectées aux collectivités territoriales et l'évolution annuelle de leur montant
prévue par la loi, provient de deux facteurs :

- la revalorisation automatique en fonction de l'inflation de la valeur locative du bien prise en compte pour
déterminer le montant de la taxe ;
- les taux d'imposition déterminés chaque année par les collectivités.

DÉBITEUR(S) LÉGAL(AUX)		
Identifiant	Droit	Désignation et adresse
MBNTKQ	PROP/INDIVIS	DUPONT FRANCK
MBNTRK	PROP/INDIVIS	POLEROWICZ EMILIE MARIA

Taxes foncières 2025		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
Propriétés bâties	Taux 2024	23,80 %	%	6,00 %	0,165 %	17,21 %	1,11 %		
	Taux 2025	23,80 %	%	6,00 %	0,336 %	17,21 %	0,92 %		
	Adresse	911A BOCCA ASCIUTA							
	Base	232		232	232	232	232		
	Cotisation	55		14	1	40	2	112	
	Cotisation lissée								
	Adresse	5023B BOCCA ASCIUTA							
	Base	1985		1985	1985	1985	1985		
	Cotisation	472		119	7	342	18	958	
	Cotisation lissée								
Cotisation 2024	465		117	3	375	22			
Cotisation 2025	527		133	8	382	20	1070		
Variation	+13,33 %	%	+13,68 %	+166,67 %	+1,87 %	-9,09 %			
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2024	71,98 %	%	2,36 %	34,97 %	0,678 %	48,70 %	2,36 %	
	Taux 2025	71,98 %	%	2,36 %	34,97 %	1,37 %	48,82 %	1,98 %	
	Bases terres non agricoles Bases terres agricoles						1		
	Cotisation 2024 Cotisation 2025						0		0
	Variation	%	%	%	%	%	%	%	
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
	Base État						Droit proportionnel :		
	Base collectivité						Droit fixe :		
Références administratives : 2A0 01 111 001 351 351 A Z						Frais de gestion de la fiscalité directe locale		51	
						Dégrèvement Habitation principale			
						Dégrèvement JA État			
						Dégrèvement JA Collectivité			
						Montant de votre impôt		1121	

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R*190-1 et R*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2026.

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail, sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en œuvre, en consultant impots.gouv.fr, rubrique « ouverture des données publiques de la DGFIP ». Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en œuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : <https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles>. Les destinataires de ces données sont les agents habilités de la DGFIP, dans le cadre de leurs attributions et conformément au besoin d'en connaître, les personnes et autres tiers auxquels la loi donne qualité pour en connaître dont notamment les organismes visés par l'article L 135 B du livre des procédures fiscales. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez des droits suivants : droit d'accès, droit de rectification des données vous concernant, droit à la limitation du traitement ainsi que le droit d'opposition au traitement de vos données personnelles hors obligation légale imposant à la DGFIP de traiter lesdites données ou dérogation réglementaire. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante: donnees-personnelles-mes-droits@dgfip.finances.gouv.fr. Pour toutes les questions autres que celles relatives à vos données personnelles (situation et gestion fiscale, changement de situation...), il convient de contacter le service gestionnaire aux coordonnées indiquées dans la rubrique contact de l'avis. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.